



Bulletin d'Informations Communales

Edito du Maire

Dans la nature, le printemps impulse une énergie nouvelle symbolisée en astrologie par l'arrivée du signe du bélier qui chasse avec ses cornes les frimas et les brumes d'hiver. Le soleil du printemps apporte également avec lui expansion, croissance, lumière et renouveau.

La conjoncture nationale n'est pas brillante, après les gilets jaunes, la crise sanitaire liée au COVID, le réchauffement climatique et sa cohorte de dispositifs tous plus technocratiques les uns que les autres, la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la crise énergétique, les débats sur les retraites et cerise sur le gâteau, une bonne grippe aviaire confinant nos poules et coqs dans leur poulailler.

En attendant l'arrivée du printemps, que j'espère pluvieux pour combler le déficit de nos nappes, on ne peut qu'espérer que le monde retrouve sa sagesse et notre pays sa sérénité.

Le printemps sonne bientôt son grand retour et avec lui son lot de retrouvailles et de moments festifs que je souhaite nombreux avec vous, vos familles et vos amis.

La Commune de Soultz-les-Bains a relancé ces chantiers à savoir du coffrage au bassin d'orage du Holtzbrunne (4 mars) et la continuité de la construction de la cabane à chèvres (1^{er} avril).

Le Conservatoire des Espaces Naturels Alsace vous invite également à son chantier nature le 4 mars.

Bienvenue aussi au nettoyage de printemps qui se déroulera le 24 mars avec notre Association de pêche.

Je souhaite vous parler de vous, de nous, de solidarité, d'amitié, d'humanité. L'exercice est compliqué car il est plus facile de s'abriter derrière la multitude de constats négatifs que de tendre vers le positif.

Au niveau de l'échelon communal, qui est celui de la proximité et de la réactivité, se télescopent celui de l'individualisme, des comportements inappropriés, d'emprises malsaines, du chacun pour soi.

Malgré cela, l'équipe municipale et nos agents communaux font le « job ».

Ils s'emploient et s'activent à vous rendre la vie et votre cadre de vie, le plus acceptable possible. Certes, il est peut-être entendable que certain soit en désaccord avec ceci, mais sachez que notre porte est ouverte aux partages d'idées comme le démontre le dialogue lors de nos réunions de quartier.

Nous pouvons « regarder ailleurs », comme le disait Jacques Chirac, nous pouvons attendre que les décisions viennent « d'en haut » et se satisfaire qu'elles ne viennent jamais vraiment. Ou alors, nous pouvons à notre échelle devenir acteurs d'un changement majeur pour notre environnement villageois, pour nous et pour nos enfants

Ensemble, on avance plus vite et on est plus fort.



Votre Maire
Guy SCHMITT



Soultz les Bains

N°330

Indemnité carburant : 100 euros pour les travailleurs modestes

Pour prendre le relais de la remise à la pompe pour tous qui a pris fin le 31 décembre, à partir de janvier 2023, une indemnité carburant d'un montant de 100 € est versée aux 10 millions de travailleurs les plus modestes. Cette aide est définie dans un décret publié au *Journal officiel* du 4 janvier 2023. Les personnes éligibles peuvent en faire la demande depuis le 16 janvier et jusqu'à la fin mars 2023 sur un formulaire mis en ligne sur le site impots.gouv.fr.



Quelles sont les conditions ? Comment obtenir cette indemnité carburant ?

La limite du 5^e décile correspond à un **revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €**, ce qui correspond environ à :

- < 1 314 € nets/mois pour une personne seule ;
- < 3 285 € nets/mois pour un couple avec un enfant ;
- < 3 285 € nets/mois pour une personne seule avec deux enfants ;
- < 3 941 € nets/mois pour un couple avec deux enfants ;
- < 5 255 € nets/mois pour un couple avec trois enfants.

S'il y a deux actifs dans le foyer, il s'agit de leurs revenus cumulés.

Cette indemnité est versée par personne et non par foyer. Chaque membre d'un couple modeste qui utilise son véhicule pour se rendre sur son lieu de travail recevra une aide de 100 €. Le couple pourra donc bénéficier de 200 € d'aide à l'achat de carburant. Pour une personne qui parcourt en moyenne 12 000 km/an, cela représente une aide de l'ordre de 10 centimes d'euro par litre sur l'année.

Environ 10 millions de personnes sont concernées par cette nouvelle aide à la pompe.

Conditions pour en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'indemnité carburant, vous devez respecter l'ensemble des conditions suivantes :

- être établi en France métropolitaine, à Mayotte, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique ou à la Réunion et être domicilié fiscalement en France au titre de l'année 2021 ;
- être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre 2021 ;
- avoir déclaré, au titre des revenus 2021, un revenu d'activité figurant dans l'une des rubriques suivantes de la déclaration de revenus :
- traitements et salaires ou revenus assimilés (hors chômage et préretraite) ;
- bénéfiques industriels et commerciaux (BIC) micro-entrepreneurs ou professionnels ;
- bénéfiques non commerciaux (BNC) micro-entrepreneurs ou professionnels ;

- bénéfiques agricoles (BA).
- appartenir à un foyer fiscal dont le **revenu fiscal de référence par part au titre des revenus de l'année 2021 soit inférieur ou égal à 14 700 €** ;
- ne pas être redevable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) au titre de 2021 ; utiliser un véhicule à **des fins professionnelles** (incluant les trajets domicile-travail) **régulièrement assuré**. Ce véhicule peut être à deux, trois ou quatre roues, thermique et/ou électrique.



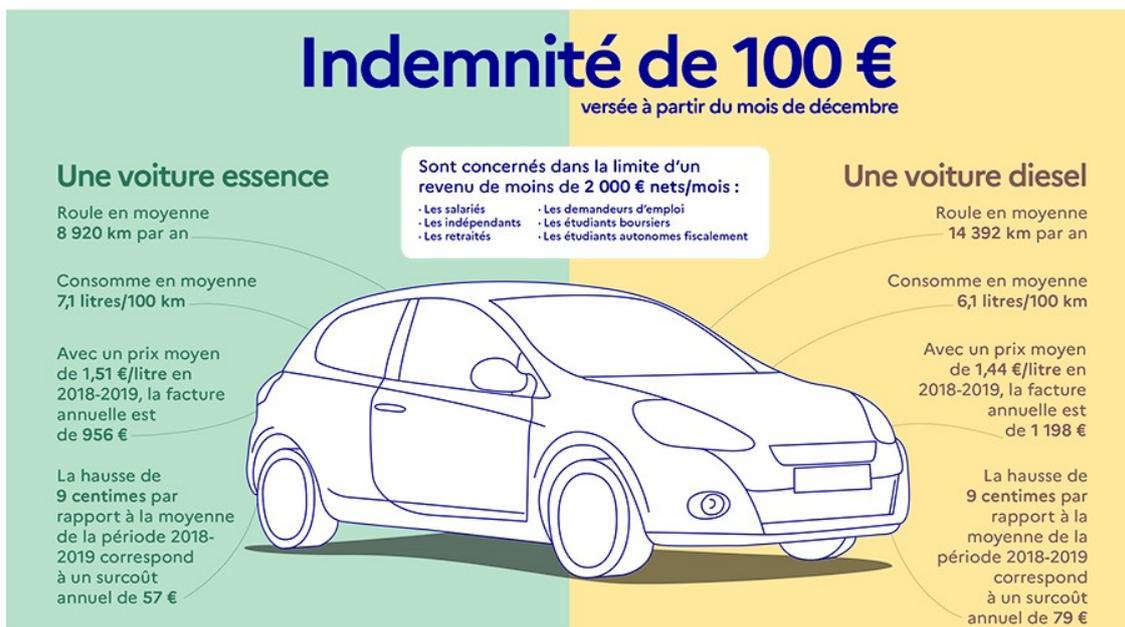
Comment obtenir cette indemnité carburant ?

Pour bénéficier de cette indemnité carburant, il faut **obligatoirement en faire la demande**. Vous pouvez la demander **depuis le 16 janvier 2023** à l'aide d'un formulaire mis en ligne sur le site impots.gouv.fr. Votre demande doit être effectuée **avant la fin du mois de mars 2023**.

Si vous n'avez pas accès aux services en ligne, vous pouvez contacter le numéro de téléphone national depuis le 16 janvier 2023 : 0 806 000 229 (service gratuit + coût de l'appel), accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00. Vous pouvez également contacter votre service des impôts des particuliers.

Si vous y êtes éligible, vous devez remplir ce formulaire et indiquer :

- votre numéro fiscal (disponible sur votre avis d'imposition ou votre déclaration d'impôt sur les revenus) ;
- votre numéro d'immatriculation ou votre numéro de formule (référence d'édition du certificat d'immatriculation) de votre carte grise ;
- remplir une attestation sur l'honneur indiquant que vous utilisez votre véhicule pour aller travailler.
L'aide de 100 € est ensuite directement versée sur le compte bancaire que vous avez communiqué à l'administration fiscale, sans démarche supplémentaire de votre part.



Influenza Aviaire

Extension de la zone de contrôle temporaire à l'ensemble du département. De nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été détectés sur des cadavres découverts dans le Département du Bas-Rhin.

Les détenteurs de volailles ou d'autres oiseaux captifs à finalité commerciale et non commerciale sont invités à procéder aux formalités suivantes :

- les responsables d'exploitation commerciale détenant des oiseaux doivent être déclarés auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Bas-Rhin, en mentionnant les effectifs des différentes espèces. Cette déclaration se fait part internet sur le lien <https://agriculture-portail.6tzen.fr/.../requests/cerfa13989>
- les particuliers détenant des volailles doivent être déclarés auprès de la mairie ou par internet par le lien <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0>



Maison Des Personnes Handicapées

La MDPH Alsace lance le **service « MDPH en ligne »** qui permet aux personnes handicapées, à leurs proches aidants ou à leurs représentants légaux :

- de remplir et déposer leur demande d'aides MDPH en ligne
- de suivre les avancées de traitement de leur dossier

Ce service est gratuit, sécurisé et disponible 24h/24 et 7j/7.

Rendez-vous sur : mdphenligne.cnsa.fr



Crédit & Document : Collectivité européenne d'Alsace

Caritas recherche des familles pour accueillir un enfant cet été

Faute de moyens, de nombreuses familles ne peuvent pas partir en vacances. Caritas Alsace propose aux enfants de familles qu'elle accompagne tout au long de l'année de partir quelques jours dans des familles de vacances bénévoles. Pour ces familles volontaires, pas besoin de prévoir un programme extraordinaire : le seul fait de changer d'air quelques jours permet aux enfants de rompre avec leur quotidien. **Alors, si vous êtes disponibles entre le 10 et le 24 juillet, ou entre le 24 juillet et le 4 août, accueillez un enfant chez vous pour les vacances !** Les équipes de Caritas accompagnent les familles volontaires avant, pendant et après le séjour.

Pour plus d'informations, contactez Caritas avant le 15 avril au 06 25 22 34 49 ou par mail afv@federationcaritasalsace.org – infos sur caritas-alsace.org et sur Facebook : « AFV Caritas ».



Crédit & Document : Caritas Alsace

Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil



D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa SIMON

02.99.20.06.14

v.simon@groupe-cei.fr

Responsable Locale :

Laurence VEITMANN

54200 Bruley

06.10.09.45.51

laurenceveitmanncei@gmail.com



La Communauté de Communes

Prévention noyade

PISCINE DE MUTZIG

les mercredis de 10h40 à 11h25, les mardis et
jeudis de 16h45 à 17h30

PISCINE LE TRIANGLE

les lundis et les vendredis de 16h45 à 17h30
et les mercredis de 14h à 14h45 et de 15h à 15h45



Session 4 (6 ou 7 séances) :

du 27 février au 14 avril 2023 => 36 ou 42 €*

Session 5 (5, 7 ou 8 séances) :

du 2 mai au 23 juin 2023 => 30€, 42€ ou 48 €*

*Entrée non comprise

Cours destinés aux enfants
à partir de 4 ans et 1/2

Groupe de 5 enfants maximum encadrés
par un maître-nageur sauveteur

Toutes les infos sur <https://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr>

GRANDS ANNIVERSAIRES

MARS

Madame **Eugénie LUX**,
Née le 2 mars 1927, à fêté ses 96 ans,
Monsieur **Max MOERCKEL**,
Né le 4 mars 1938, à fêté ses 85 ans,
Madame **Marie-Louise HUBER**,
Née le 6 mars 1942, à fêté ses 81 ans
Monsieur **Jean-Paul KLUGESHERZ**,
Né le 12 mars 1933, à fêté ses 90 ans,
Madame **Raymonde LEHR**,
Née le 15 mars 1933, à fêté ses 90 ans,
Madame **Annette BELLER**,
Née le 16 mars 1939, à fêté ses 84 ans,
Madame **Germaine SPECHT**,
Né le 17 mars 1934, à fêté ses 89 ans,
Monsieur **Bernard KREMER**,
Né le 21 mars 1938, à fêté ses 85 ans.



AVRIL

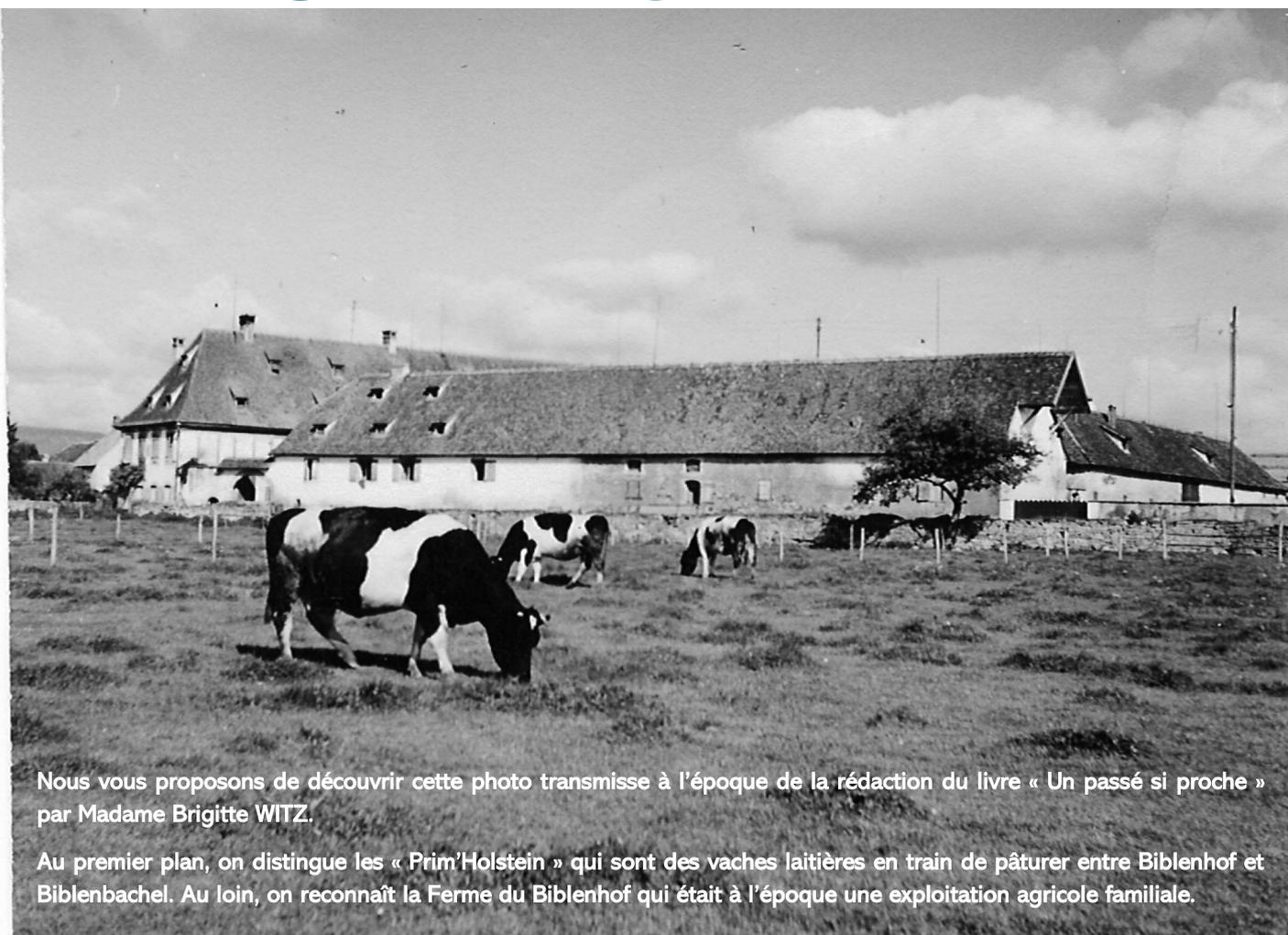
Madame **Lucienne TROESTLER**,
Née le 17 avril 1939, fêtera ses 83 ans
Monsieur **Aloïse VELTEN**,
Né le 22 avril 1932, fêtera ses 90 ans
Madame **Marie-Georgette TEXIER**,
Née le 25 avril 1930, fêtera ses 92 ans.
Monsieur **Lucien SALOMON**,
Né le 26 avril 1940, fêtera ses 82 ans
Madame **Marie-Thérèse BOCH**,
Née le 26 avril 1941, fêtera ses 81 ans.

DÉCÈS

Anne-Marie VELTEN née WAHL, le 29 décembre 2022
Jean-Claude SCHUPP, le 5 janvier 2023
Yvonne GODENIR née NEEGER, le 7 janvier 2023



D écouvete de S oultz-les- B ains



Nous vous proposons de découvrir cette photo transmise à l'époque de la rédaction du livre « Un passé si proche » par Madame Brigitte WITZ.

Au premier plan, on distingue les « Prim'Holstein » qui sont des vaches laitières en train de pâturer entre Biblenhof et Biblenbachel. Au loin, on reconnaît la Ferme du Biblenhof qui était à l'époque une exploitation agricole familiale.

Vœux

Nous avons pu reprendre la tradition des vœux du nouvel an, le 7 janvier dernier permettant de revenir sur les 2 années passées avec la présence de Laurent FURST, Maire de Molsheim, Chantal JEANPERT et Philippe MEYER, Conseillers d'Alsace, Elsa SCHALCK, Sénatrice



Crédit : Théo SCHMITT

Crémation des Sapins

Exceptionnellement cette année, l'association « Au Boum Cœur » a proposé d'enlever votre sapin de Noël en le brûlant en échange d'un euro en partenariat avec la Municipalité. Cette opération s'est déroulée le 14 janvier dernier dans le village. A l'issue de l'après-midi, un moment convivial a eu lieu autour d'un vin chaud.



Crédit : Guy SCHMITT



Réunion de Quartier—Rue du Fort, Holtzberg, Fellacker, Château d'Eau, Ecole, Coudriers, Père Antoine STIEGLER & Casemates.



Ce vendredi 17 février a eu lieu une nouvelle réunion de quartier, la 3ème du mandat. Après Biblenheim en 2021, le Marker en 2022, M. le Maire et ses adjoints ont accueilli une cinquantaine d'habitants du quartier de la rue du Fort. Un moment d'échanges constructifs permettant de mettre en avant les points à éclaircir ou à revoir ensemble pour une meilleure vie communale.

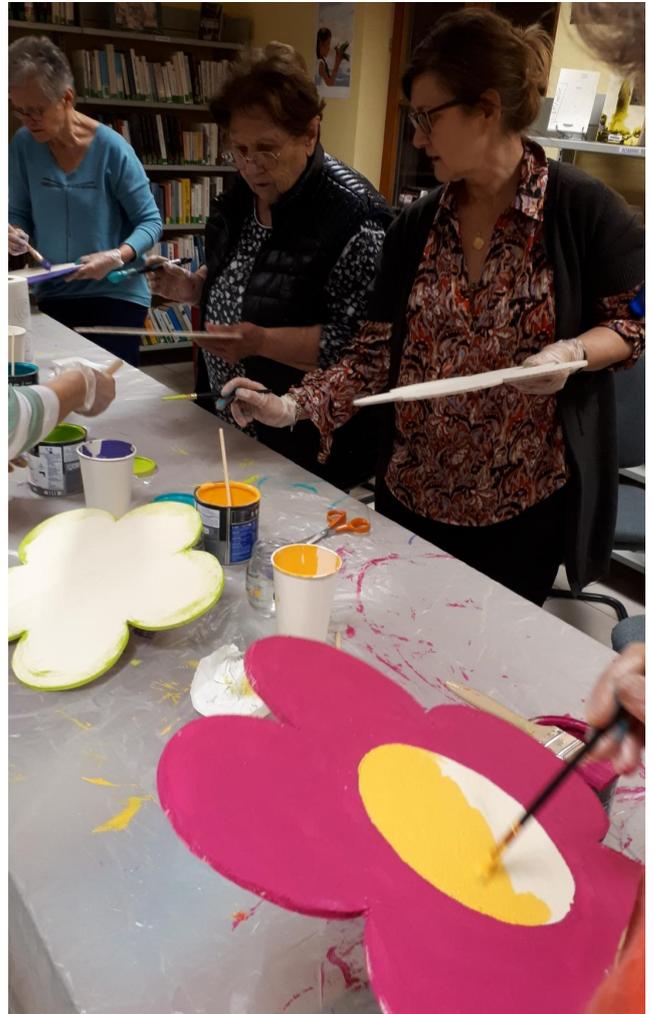


Crédit : Rodney BOBE

Réalisation d'oiseaux en terre cuite



L'équipe prépare les nouvelles réalisations de Pâques/Printemps qui seront ensuite installées dans la Commune.



Document remis par Marie-Paule CHAUVET

L'environnement au cœur de l'action municipale

DNA du 10 janvier 2023

Samedi soir, après deux ans d'absence, la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal de Soultz-les-Bains s'est déroulée au hall des sports. Le Maire Guy Schmitt a fait le bilan de l'année écoulée et annoncé les actions à venir.

Le premier magistrat a évoqué les moments forts de l'année 2022 en débutant par les actions pour l'écologie : « Trois nouvelles chèvres sont arrivées sur le site du Jesselsberg (25 ha) géré par le Conservatoire d'espaces naturels Alsace. Des bénévoles et le personnel communal leur ont construit une nouvelle cabane. Par ailleurs, quatre hectares de pelouses sèches ont été reconquis. »

Dans la foulée, l' élu rappelle : « La Commune a été récompensée pour sa démarche label 2 abeilles. Notre prix nous a été remis à Paris. Ce label APicité permet d'encourager les initiatives des communes en faveur des abeilles, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité. » Guy Schmitt a également évoqué la chapelle de la Pietà, qui a été réhabilitée.

Pour 2023, différentes annonces ont été faites. « Nous achèverons nos mares au chemin du Moulin. Elles seront ouvertes au public et constitueront un lieu privilégié pour la découverte de la biodiversité des zones humides et la sensibilisation à l'écologie. L'extension de l'abri à lamas est envisagée, ainsi que l'achèvement des bassins d'orage du Holtzbrunne et du Kaltebrunne. » D'autres opérations, comme le remplacement des luminaires sodium par des ampoules Led sont en cours.

Le tourisme est favorisé par l'installation de barres à chevaux, le renouvellement de la signalétique du sentier des Casemates et du sentier des Croix, le développement d'un bar associatif dans l'ancien bunker pour créer du lien social et accompagner les initiatives.

Deux nouveaux lotissements verront le jour, ainsi qu'un collectif et un commerce. Le guitariste chanteur Pierre-Henri Maillard a fait de jolis intermèdes musicaux durant la cérémonie.



Hommage aux victimes de la Shoah

Le 27 janvier est la date choisie en 2002 par la France et l'Allemagne comme journée du souvenir à la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité.

Cette date a été retenue comme étant la date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz par les Soviétiques en 1945. On vient d'en commémorer le 78^e anniversaire.

Tous les ans, à cette date Alain Roth, citoyen de Soultz, ancien conseiller



Christiane Roth, Jean-Luc Vonesch et Alain Roth, lors de cette journée du souvenir. Photo DNA

municipal et président de l'association locale Patrimoine, rend hommage aux victimes de la Shoah et notamment aux quatre juifs nés à Soultz-les-Bains, assassinés au camp d'Auschwitz, qui un jour ont fait partie des convois partis de Drancy ou de Pithiviers pour Auschwitz pour ne plus revenir.

Une cérémonie très intime

La stèle inaugurée le 26 avril 2009, sur le parvis de l'église, porte le nom des quatre natifs de Soultz : Mathilde Simon née Lévy (1875, décédée le 5 août 1944), Amélie Gerchowitch née Lévy (1875, décédée le 25 novembre 43), Joseph Weil (1877, décédé, le 1^{er} avril 1944) et Jules Meyer (1882, décédé le 25 septembre 1942).

Pour Alain Roth, cela doit

rester une cérémonie très intime sans tambour ni trompette. Aussi, c'est accompagné de son épouse Christiane et de son ami Jean-Luc Vonesch, ce 27 janvier à 14 h 30, qu'il a déposé symboliquement un caillou sur la stèle qui vient d'être remise en valeur par l'ouvrier municipal.

Alain Roth justifie ce geste : « C'est un minéral qui ne périt pas. C'est aussi une référence à la Bible : "Tu es issu de la terre et tu retourneras à la terre". » Il faut souligner que ce rite est respecté et les cailloux déposés restent en place à Soultz-les-Bains.

La cérémonie était aussi l'occasion pour Alain Roth de révéler un récent courrier adressé à la mairie de Soultz par la mairie de Bonn (Allemagne) pour

avoir des nouvelles du nommé Weil né à Soultz le 27 janvier 1877, qui a vécu à Bonn avec sa famille avant de s'enfuir en France pendant le national-socialisme, et assassiné au camp d'Auschwitz en 1944.

Il a rappelé quelques traits d'histoire de la communauté juive à Soultz-les-Bains où un document de 1308 révèle la présence d'un « Sulzer Judeis ». Aux XVIII^e et XIX^e, le nombre de résidents juifs a évolué comme suit : 25 en 1792, 44 en 1851, 45 en 1875, 20 en 1900, 7 en 1936 tandis que le village comptait 571 habitants.

Une synagogue a été construite et meublée au XVIII^e à l'endroit où, à ce jour, se trouve la pharmacie. Le terrain appartenait à la famille des bouchers Meyer.

B.G

DNA du 2 février 2023

Remplacement des vitrages de la porte d'entrée de la Mairie



Avancement du ponceau

Photo : Guy SCHMITT



Les espaces verts

Les équipes des services techniques entretiennent au quotidien les nombreux espaces verts et sentiers de la Commune. — *Photo : Christian FARNER*



Travaux à l'Ecole des Pins

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail des enseignants et du personnel, Christian a réalisé des étagères pour une meilleure organisation de la réserve. *Photo : Christian FARNER*

Avant mise en place du matériel



Après mise en place du matériel



Christian a également pu effectuer des travaux de rebouchage, mise en place d'une tapisserie et peinture dans la salle de motricité suite à une petite infiltration. Nous avons également fait appel à l'entreprise SCHMITT-FRIDOLIN pour la fermeture de la verrière. *Photo : Christian FARNER*

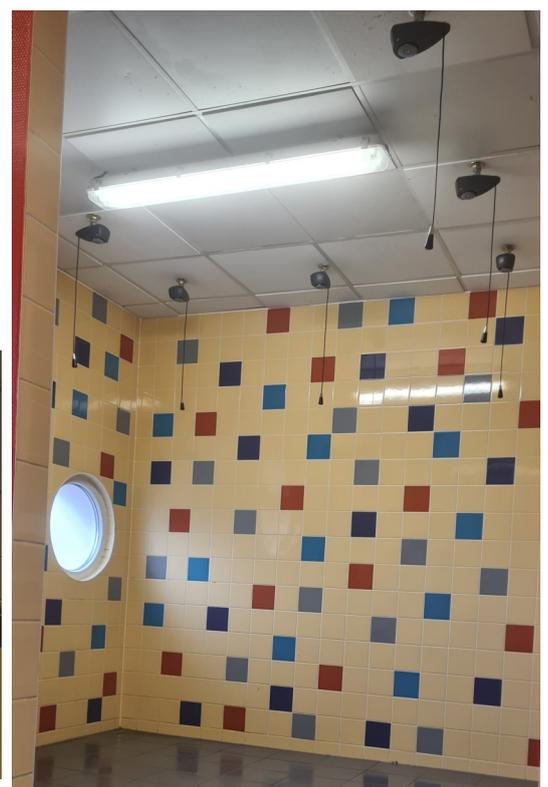
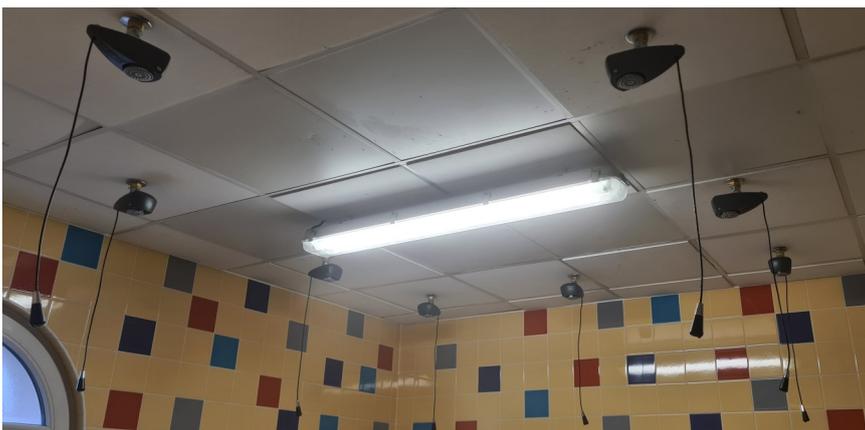


Travaux au Hall des Sports

Lors des congés scolaires, Christian a procédé au remplacement des pommeaux de douche et des mitigeurs dans les deux vestiaires du Hall des Sports. Il a également remplacé les plaques du faux plafond défectueux.

Ce changement permettra une meilleure gestion de l'eau en limitant des pertes sur les réseaux d'eau.

L'investissement représente 3 000 €. — *Photos : Christian FARNER*



Vous envisagez de réaliser des travaux ? Quelles sont les démarches à effectuer auprès de la mairie ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la nature et l'importance des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- Un dossier de **déclaration préalable** [*Exemples** : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôture]
- Une demande de **permis de construire** [*Exemples** : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieur à 20 m²]
- Une demande de **permis d'aménager** [*Exemples** : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]
- Une demande de **permis de démolir** [*Exemple** : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction située dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé, aux abords des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques]

**liste non exhaustive*

Réaliser des travaux sans autorisation, quels risques ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à [l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme](#) :

- Une **amende** comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carrés de surface construite ;
- Si l'infraction est constatée **en cours de travaux**, l'autorité compétente peut ordonner **l'interruption** de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une **procédure pénale**, il pourra être ordonné **la mise en conformité** des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la **démolition des ouvrages** ou la **réaffectation du sol** en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ;

La commune de « *Soultz-les-Bains* » a adhéré à la mission **Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS)** de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment **par des contrôles réguliers** sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU).

Le Service urbanisme de « *Soultz-les-Bains* » vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h.

Liens utiles

<https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

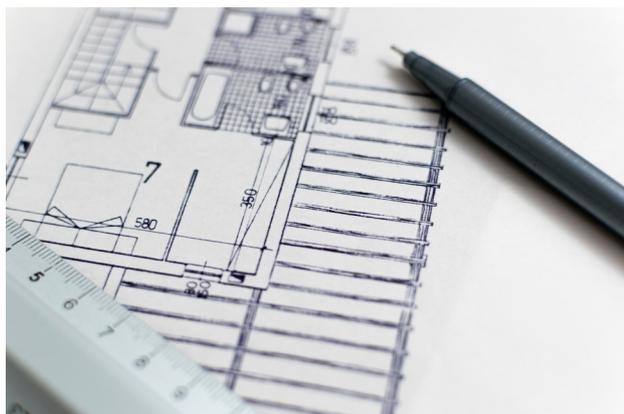
<https://appli.atip67.fr/guichet-unique/Login/>

[Particulier](#) (il s'agit du portail de dépôt en ligne des demandes d'urbanisme)



Déclarations préalables et permis de construire

Demandeur	Objet	Adresse du demandeur	Date de la décision
Open Energie	Installation de 10 panneaux photovoltaïques noires - 12, rue du Fort	23, rue Laugier 75017 Paris	A : 13/10/2022
France Solar	Installation de deux panneaux photovoltaïques rouge - 15, rue de Molsheim	10, rue de l'Énergie 67720 Hoerdtsheim	R : 09/10/2022
Léonia MANGOLD et Camille DIZAMBOURG	Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres existantes - 21, rue de Saverne	16, rue des Bouleaux 67960 Entzheim	A : 09/10/2022
Etienne BERST	Fermeture de la véranda	26, rue de Saverne	A : 31/10/2022
Dumitru MARDARI	Remplacement des fenêtres, velux et ajout de 4 lucarnes et ravalement de façade - 14, rue de Saverne	4, rue Sainte-Odile 67230 Huttenheim	A : 31/10/2022
Philippe MURA	Construction d'une maison bi-famille - Rue Belle-Vue	19C, rue de Molsheim	A : 02/11/2022
Christelle BERST	Construction d'une maison individuelle - Modification du permis - 26, rue de Saverne	2A, rue de Biblenheim	R : 10/11/2022
France Solar	Installation de panneaux photovoltaïques - 15, rue de Molsheim	10, rue de l'Énergie 67720 Hoerdtsheim	R : 16/11/2022
Régis STEINMETZ	Protection solaire à lames orientable	11, rue de la Chapelle	A : 22/11/2022
Thomas KUNTZ	Démolition d'une annexe de la dépendance, remplacement des fenêtres et porte d'entrée	5, Rue du Presbytère	A : 07/12/2022
Thibault COMMISSIONE	Construction d'une maison individuelle avec garage intégré - 3, rue Saint-Marc	2, Petite rue de la Kirneck 67140 Bourgheim	A : 13/12/2022
Aurélien et David ALBUJAR	Construction d'une maison individuelle avec garage accolé - 11, rue Saint-Marc	3, rue Traversière 67310 Westhoffen	A : 13/12/2022
Laëtizia BOLZONI et Jonathan SANCHEZ	Construction d'une maison d'habitation avec garage - 5, rue Saint-Marc	5, rue Brulée 67120 KOLBSHEIM	A : 13/12/2022
Pierre EBERLING	Mise en place d'une clôture en panneaux treillis soudés derrière mur du jardin	1, rue de Strasbourg	A : 20/12/2022
Estelle HERRERIAS	Pose d'un groupe extérieur de pompe à chaleur air-air	14b, rue de Biblenheim	A : 20/01/2023
Aciaï Actas	Ravalement de façade d'une lucarne de toit - 21, rue de Saverne	2, rue Sébastien Brand 67300 Schiltigheim	Retrait : 01/02/2023
Christelle BERST	Construction d'une maison individuelle - Modification du permis - 26, rue de Saverne	2A, rue de Biblenheim	A : 09/02/2023
Steve ROSER	Transformation d'une fenêtre en porte fenêtre et ajout d'un escalier	7, rue Neuve	A : 10/02/2023
Jacqueline KNITTEL	Réalisation d'une protection contre le soleil et pose d'un bardage bois en douglas	7, rue des Vignes	A : 21/02/2023



Comment diminuer sa consommation d'électricité ?

Pourquoi faut-il économiser l'électricité ?

- ⇒ Pour dépenser moins ! Le coût de l'électricité représente un budget de 300 à 4 000 euro selon le type de logement, le nombre de personnes qu'il l'occupe et le tout électrique ou non. D'où l'importance de lutter contre le gaspillage énergétique au quotidien ! Avec le coût de gestion de plus en plus élevé de l'énergie nucléaire en France, d'implantation trop timide des énergies renouvelables et des mauvais choix géopolitiques, le coût de l'électricité a atteint des sommets inédits en France.
- ⇒ Pour limiter les émissions en gaz à effet de serre induites par la production d'électricité, même si, en France, elle majoritairement d'origine nucléaire.
- ⇒ Pour limiter la construction d'infrastructures dédiés à la fourniture d'électricité qui défigurent les paysages et sont coûteuses.
- ⇒ Pour limiter les tensions sur la production qui nous obligent à importer de l'électricité à prix fort et/ou utiliser des centrales thermiques polluantes pour subvenir à nos besoins lors de pics de consommation.

Définition de l'électricité spécifique :

C'est l'électricité utilisée par des équipements qui ne peuvent fonctionner qu'avec de l'électricité.

Elle ne peut pas être remplacée par d'autres sources d'énergie.

L'électricité consommée pour le chauffage, la production d'eau chaude ou la cuisson n'est pas de l'électricité spécifique, puisque d'autres énergies peuvent être employées.

Consommation électrique et coût par an selon le type de logement

On distingue quatre postes pour la consommation électrique moyenne d'un foyer : le chauffage (environ 62 %), les appareils électriques (20 %), l'eau chaude (10 %) et la cuisson (8 %).

Une étude du CNRS de 2015 démontre que le simple fait de suivre sa consommation sur des outils de suivi comme la plateforme Enedis permet de réduire sa consommation de 10 % en moyenne.

Type de logement	Chauffage et chauffe-eau	Consommation annuelle	Coût annuel
Studio 20 m ² Personne seule	Électriques	4 261 kWh	1018 €
	Non électriques	1 261 kWh	400 €
Appartement 50 m ² 2 personnes	Électriques	5 261 kWh	1 224 €
	Non électriques	1 669 kWh	484 €
Appartement 80 m ² 3 personnes	Électriques	13 292 kWh	2 879 €
	Non électriques	2 092 kWh	571 €
Appartement 110 m ² 4 personnes	Électriques	17 820 kWh	3 811 €
	Non électriques	2 520 kWh	660 €
Maison 140m ² 5 personnes	Électriques	22 346 kWh	4 744 €
	Non électriques	2 946 kWh	747 €

Estimation de la consommation électrique selon le type de logement, avec ou sans chauffage / eau chaude électrique. Données Selectra 2021 pour la consommation électrique. Coût estimé basé sur un kWh à 0,206 euro (tarif réglementé d'EDF en février 2023) et un abonnement annuel à 140 euros.

Déchèteries

Prochaines collectes sélectives : 17/03 et 21/04

Trions toujours plus nos déchets, les déchèteries les plus proches,

- Marlenheim : Rue de l'Usine. Tél. : **03.88.33.56.12**

Horaires : Mardi de 13h30 à 17h00

Jeu et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Molsheim : 52 Route Industrielle de la Hardt. Tél. : **03.88.47.92.20**

Horaires : Mardi, Mercredi, Jeudi et Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.





Le Blaireau

Depuis toujours, j'ai mauvaise réputation. Pourtant je suis **inoffensif** et me montre plutôt **craintif**. Je peux rester plusieurs heures dans mon terrier avant de sortir pour être sûr qu'il n'y a pas de menace. Nos populations **se régulent naturellement**. Chaque année, seule une femelle sur trois donne naissance à des jeunes.

En Alsace, nous formons des **clans familiaux de trois à quatre individus en moyenne**. Nos terriers se transmettent de génération en génération. Ils peuvent accueillir d'autres espèces, avec lesquelles je peux cohabiter (renard, lapin). Mon régime alimentaire omnivore est principalement constitué de **vers de terre**. J'apprécie aussi les limaces, insectes, rongeurs ou encore baies sauvages.



Carte d'identité :

Nom : Blaireau européen

Nom scientifique : *Meles meles*

Famille : Mustélidés

Taille : 60 à 90 cm

Poids : 10 à 25 kg

Portée : 1 à 5 petits avec 1 portée/an

Mâle : Le blaireau

Femelle : La blairelle

Petit : Le blaireautin

Adresse :

Je suis un terrassier hors pair. Mon terrier se situe partout où le sol est assez meuble, de préférence sur des terrains pentus et boisés. Il comporte une à plusieurs dizaines d'entrées. À l'intérieur, on trouve des couloirs et des chambres.

Signes particuliers :

Mon odorat, plus de 700 fois supérieur à celui des humains, me permet de chercher de la nourriture ou de communiquer. Ma vue, quant à elle, est plutôt mauvaise.



Mon cycle annuel

L'hiver, je n'hiberne pas, mais je vis au ralenti. Je me réveille régulièrement pour manger, me toiletter et faire de rares sorties. Je me reproduis principalement en début d'année, mais la blairelle ne met bas qu'en février de l'année suivante, c'est la **gestation différée**. Il ne faut surtout pas intervenir durant cette période sur les terriers.

Au printemps, les blaireautins âgés d'un an deviennent indépendants. Certains restent au terrier et d'autres le quittent pour trouver un autre territoire.

En été, je passe beaucoup de temps à rechercher de la nourriture : je fais des réserves de graisse en vue de l'hiver.

En automne, je réalise d'importants aménagements au sein de mon terrier. Mon but est de le rendre confortable pour faire face au froid hivernal.



Un terrier près de chez vous ?

En cas de difficultés avec le blaireau, vous pouvez contacter le pôle Médiation Faune Sauvage piloté par la LPO Alsace peut répondre à vos questions et à apporter les réponses pour une meilleure cohabitation adaptés à chaque situation : 03 88 22 07 35 ou 06 87 14 66 78 ou alsace.mediation@lpo.fr

Classe de découvertes

Pour ce début d'année 2023 le projet de toute l'école des Pins était de partir en classe de découvertes. Une semaine à Stosswir, au-dessus de Munster pour y faire plein de découvertes. Mais attention, toute l'école est partie, de la petite section, jusqu'aux CM2.

Nous avons eu une semaine blanche, avec 10cm de neige à notre arrivée, qui a fondu tout au long de la semaine.



Au programme, randonnées, feu de camps, balade nocturne, fabrication et dégustation de Munster, visite du réservoir d'eau, moulage d'empreintes, contes et légendes de Munster et bien sûr la Boum tant attendue.

Les enfants ont passés un très chouette semaine, et sont rentrés la tête pleine de souvenirs.



Et voilà, 2023 a démarré au périscolaire !

Après avoir profité de doux moments en famille pendant ses vacances de février, les enfants ont repris le chemin de l'école et au périscolaire. Mais avant cela, rapide retour sur les deux mois écoulés.

Cette rentrée scolaire 2023 a démarré avec une grande énergie et un grand bol d'enthousiasme au périscolaire, où les enfants ont été accueillis avec un programme d'activités riches et variées.



Les enfants ont pu profiter pleinement des festivités de début d'année. Ils ont réalisé et dégusté des merveilleuses galettes des rois ainsi que de succulentes crêpes pour la chandeleur, qu'ils ont ainsi ou déguster pour le goûter. Mais pas uniquement ! Ils ont également pu participer à diverses activités artistiques et créatives, des ateliers scientifiques, des animations ludiques et sportives ainsi que des temps libres sous l'œil bienveillant de l'équipe éducative.

Lola, la pieuvre mascotte du périscolaire, a emporté les enfants en Chine pour une dernière aventure avec nous avant les vacances de février. Les enfants ont eu l'opportunité de s'initier à la fabrication de lanternes chinoises, à la minutie de la calligraphie pour écrire leur nom ou prénom en alphabet chinois, sans oublier un délicieux repas chinois préparé pour le déjeuner : assortiments de nems, salade et sauces typique pour l'entrée, nouilles sautées aux légumes et au poulet pour le plat principal, et un délicieux dessert aux litchis.

Après toutes ces péripéties, et des vacances d'hiver bien méritées, nous voilà donc de retour pour cette rentrée. Celle-ci sera marquée par l'arrivée d'un nouveau programme d'animation. Une variété de thèmes seront proposées chaque semaine pour le mois de mars. Les enfants pourront ainsi participer à des activités diverses allant d'une semaine carnavalesque à une semaine artistique et de cirque en passant par une semaine où les enfants chasseront tous ensemble l'hiver pour accueillir le printemps.



En somme, la rentrée 2023 au périscolaire a commencé en fanfare et promet aux enfants une année scolaire encore une fois riche en découvertes et en activités. RDV dans le prochain Bic pour suivre les aventures qui nous attendent

Et comme à l'accoutumé, nous vous laissons découvrir et apprécier ces quelques photos, bien plus parlante que les mots.

A bientôt

L'équipe d'animation

Rubrique des Enfants

Un deux trois à vos masques

Qui de la princesse, du pirate, de l'Arlequin ou du Pierrot sera le plus beau ou la plus belle ?

A vos crayons et vos pincesaux, pour mettre en couleur ces jolis masques, n'oubliez pas de partir à la recherche des mots de la grille sur le thème du carnaval. Bon amusement.

Mots mêlés Carnaval

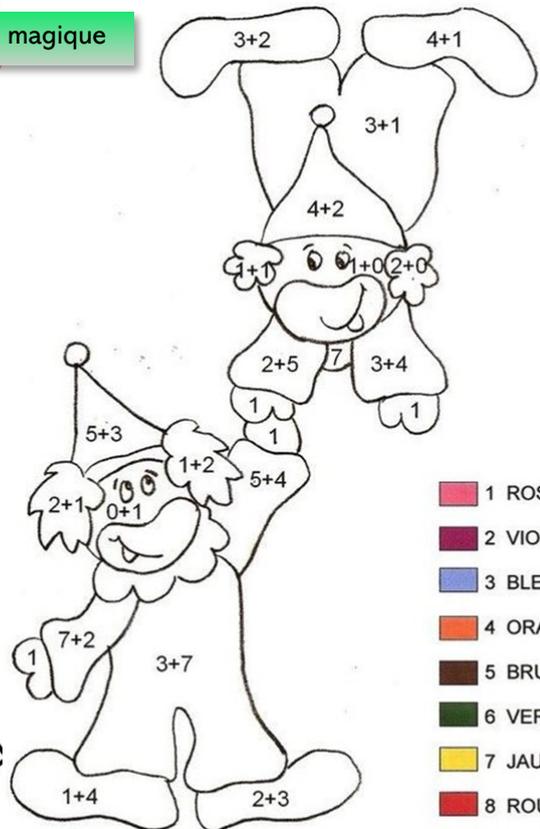
Liste de mots à retrouver dans la grille :

1. MAQUILLAGE
2. MASQUE
3. CONFETTIS
4. VENISE
5. COSTUME
6. SERPENTINS
7. CARNAVAL
8. CARÈME
9. DEFILÉ
10. DÉGUISEMENT
11. ARLEQUIN
12. PIERROT
13. POLICHINELLE
14. FÊTE
15. PARADE
16. MUSIQUE
17. MARDI-GRAS

Y	D	N	S	E	R	P	E	N	T	I	N	S	C	P	R	E	R	K	M
L	A	Y	E	E	J	F	D	O	G	J	Y	K	O	X	F	J	C	K	T
C	A	R	N	A	V	A	L	G	B	H	Q	B	E	A	N	B	R	Y	Q
B	P	O	H	O	Ç	S	D	C	R	P	I	E	R	R	O	T	R	X	U
O	N	L	E	D	B	D	E	G	U	I	S	E	M	E	N	T	W	Y	U
V	A	P	U	K	M	A	Q	U	I	L	L	A	G	E	R	V	Z	D	M
L	G	A	U	F	I	B	J	Z	L	U	Z	J	W	S	V	E	F	Z	C
F	D	R	M	A	R	D	I	G	R	A	S	N	H	R	U	N	U	H	M
Z	V	A	U	I	S	Ç	Y	V	P	C	A	R	E	M	E	I	X	C	A
S	F	D	S	D	E	F	I	L	E	V	B	E	O	U	Q	S	O	P	S
L	E	E	I	Y	P	V	Ç	A	C	O	S	T	U	M	E	E	Y	S	Q
A	T	Q	Q	P	O	L	I	C	H	I	N	E	L	L	E	X	R	V	U
P	E	A	U	A	K	C	O	N	F	E	T	T	I	S	G	N	T	G	E
H	D	G	E	H	D	X	L	K	X	H	A	R	L	E	Q	U	I	N	P
K	J	A	A	Y	T	B	X	X	P	Z	H	D	B	C	J	M	O	G	K

Aide nous à faire le coloriage magique

C'est l'heure du carnaval vénitien ...
Je te laisse libre court à ton imagination



- 1 ROSE
- 2 VIOLET
- 3 BLEU CLAIR
- 4 ORANGE
- 5 BRUN
- 6 VERT FONCE
- 7 JAUNE
- 8 ROUGE
- 9 BLEU FONCE
- 10 VERT CLAIR

Document remis par Agnès GOEFFT

Bibliothèque

Les animations de la bibliothèque municipale en janvier et février 2023.

À venir le 17 mars :
le canal de la Bruche en vidéo ; tout public.

Le 05 avril : bricolage de Pâques ; à partir du cours préparatoire.

Nouveauté :

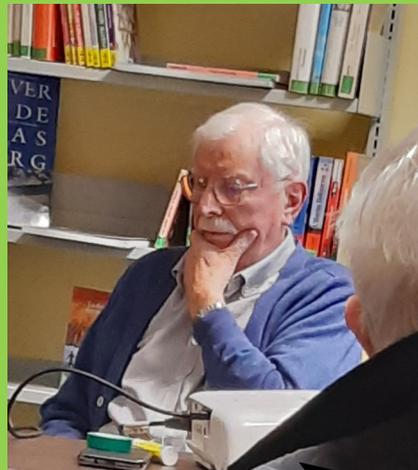
Le suppléant.
Livre de Harry
de Sussex



La nuit de la lecture.



La conférence sur la généalogie avec M LEVRESSE.



Le livre sur les
familles de
Sultz-les-Bains est à
consulter sur place.



La Soupe aux jeux avec M OSTER & M KAORI.



D'autres photos sur le blog : bibliosultz.canalblog.com

Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir l'agenda du prochain trimestre.

Samedi 4 mars 2023	8h00	Mairie	Chantier bénévole
Samedi 4 mars 2023	9h00 et 14h00	Devant l'Eglise	Chantier Nature du CENA
Samedi 4 mars 2023	19h00	Hall des Sports	Match et repas de soutien
Dimanche 5 mars 2023	7h30 à 11h30	Etang de pêche	Ouverture de la pêche
Samedi 25 mars 2023	8h00 à 16h00	Etang de pêche	Nettoyage des berges de la Mossig
Samedi 15 avril 2023	14h00 à 18h00	Salle Paroissiale	Exposition photos
Dimanche 16 avril 2023	11h00 à 18h00	Salle Paroissiale	Exposition photos
Samedi 22 avril 2023	16h00 à 21h30	Etang de pêche	Pêche et soirée tartes flambées
Lundi 8 mai 2023	11h00	Parvis de l'Eglise	Commémoration

Nos chantiers bénévoles

Quoi ?	Quand ?
Coffrage bassin d'orage Chemin rural du BODENWEG	04/03/2023
Nettoyage le long de la Mossig—OSTERPUTZ	25/03/2023
Construction de la cabane à chèvres avec le CENA	01/04/2023
Plantations fleurs annuelles	29/04/2023
Coffrage chemin des casemates	06/05/2023



Nous avons besoin de vous pour faire avancer notre Commune, n'hésitez pas à nous contacter :

- En mairie 0388381024/mairie@soultz-les-bains.fr
- Directement Monsieur le Maire au 06 07 08 87 98
- Sur notre page Facebook : www.facebook.com/SoultzLesBains/

Crédit : Pixabay

Nous vous donnons rendez vous dès 8h en Maire pour dans un premier temps prendre un café ensemble avant de nous rendre sur les lieux des chantiers.



Crédit : Mairie de Soultz-les-Bains

Exposition photos

Notre Maire, M. Guy SCHMITT me voyant régulièrement déambuler dans la commune et dans les collines environnantes avec mon appareil photo, m'a demandé s'il m'était possible de montrer mes photos aux habitants de Soultz-les-Bains. Il est vrai qu'avec le numérique, nos photos se trouvent sur un ordinateur !! et ne sont plus imprimées.

Lors de mes prises de vue, j'ai rencontré régulièrement d'autres photographes et j'ai souhaité les associer à cette exposition ;

- ⇒ Jacqueline KNITTEL
- ⇒ Caroline SAULNIER
- ⇒ Cynthia et Guillaume BOGDORF
- ⇒ Moi-même, Daniel BRONNER

L'œil du photographe est souvent attiré par des choses que tout le monde ne voit pas forcément, ou alors sous un œil différent, et surtout le plus petit.

Nous vous attendons nombreux, le **samedi 15 avril** entre 14h et 18h et le **dimanche 16 avril** entre 11h et 18h à la **salle paroissiale**, 8, rue des Sœurs, pour vous expliquer notre art, en espérant que de nouvelles vocations se révèlent.

Document remis par Daniel BRONNER

Samedi 4 Mars 19h30

Venez soutenir nos séniors féminines

MENU

SALADE
LASAGNES
DESSERT
CAFÉ

10€

Réservations obligatoires jusqu'au jeudi 02 mars
Par mail à : aslsoultz@gmail.com
ou par téléphone au : 06-81-61-10-83

Document remis par l'ASL

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
et le Mercredi de 14h00 à 17h00

Vous souhaitez un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint ? Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat au 03 88 38 10 24.

INFORMATIONS LÉGALES

Bulletin d'Informations Communales - n°330 - Mars 2023

Edité par la Mairie de Soultz les Bains

Directeur de la publication : Guy SCHMITT, Maire

Informations institutionnelles : www.soultz-les-bains.fr

Brèves / news : www.facebook.com/SoultzLesBains